



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 29 septembre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdad ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Margot DUMAIS

DÉLIBÉRATION : 2026-130

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEURS RESSOURCES ET CITOYENNETÉ ET ANIMATION DE LA VILLE ET ÉMANCIPATION - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2026-052 ET N°2026-055 DU 28 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION : 2026-130
SERVICE : DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET PILOTAGE INTERNE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEURS RESSOURCES ET CITOYENNETÉ ET ANIMATION DE LA VILLE ET ÉMANCIPATION - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2026-052 ET N°2026-055 DU 28 AVRIL 2026

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

Par délibération n°2026-055 du 28 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Jean GOUARD en qualité de représentant de la Ville :

- à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages,
- au Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale,
- au Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Maison des arts.

Il convient donc de procéder à son remplacement.

Par ailleurs il convient de désigner un représentant à l'Assemblée Générale de l'association Villes de France.

La désignation des membres doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de voter à main levée pour procéder à la désignation des membres ;
- de désigner **Monsieur Guillaume AMIET** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'Office Municipal des Relations Internationales et des Jumelages, au Jury spécifique de sélection des projets répondant aux critères de l'appel lancé par le fonds de soutien aux projets de solidarité internationale et au Conseil d'Orientation et d'Évaluation de la Maison des arts ;
- de désigner **Monsieur Driss SAÏD, en qualité de titulaire, et Madame Elsa NOBLET, en qualité de suppléante** pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Villes de France.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 05/10/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Margot DUMAIS

Bertrand AFFILÉ

